RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 04265
Numéro SIREN : 525 210 290
Nom ou dénomination : PEGASE

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2015 sous le numéro de dépôt A2015/004269

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

1838277

Dénomination : PEGASE
Adresse : Immeuble Périsud II. 13 rue André Villet 31400 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 2010B04265
n° d'identification : 525 210 290

n° de dépôt : A2015/004269
Date du dépôt : 16/03/2015

Pièce : Extrait de procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 09/03/2015

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE (Haute-Garonne)

1838277

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06

PEGASE
Société par actions simplifiée
au capital de 12 072 590 euros
Siège social : Immeuble Périsud II, 13 rue André Villet
31400 TOULOUSE
525210290 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 MARS 2015

EXTRAIT

...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité Stratégique et du rapport spécial des Commissaires aux Compte, autorise le Président à réduire le capital social d' un montant maximum de 350 080 euros, pour le ramener de 12 072 590 euros à 11 722 510 euros, par voie de rachat d'actions de 35.008 actions détenues par Monsieur Jean Luc GIRAUD, en vue de leur annulation, selon les modalités définies au pacte d'associés.

Cette opération est donc réalisée par le rachat de 35 008 actions de 10 euros de nominal chacune, au prix de 70,5760 euros par action, soit un prix global arrondi de 2.470.727 euros.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées égal à 2.120.647 euros sera imputé sur le poste « autres réserves » tels qu'ils figurent au bilan arrêté au 31 octobre 2014.

Les actions rachetées par la Société seront annulées dans les délais légaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président aux fins d'acquérir les 35.008 actions de Monsieur Jean Luc Giraud dans les conditions qui viennent d'être fixées et de réaliser la réduction de capital décidée sous la résolution précédente, dans un délai minimum de 20 jours à compter du délai d'opposition des créanciers et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

Pour extrait certifié conforme
le Président